

# Audit et Conseil en Médecine Intensive-Réanimation (AUDITREA)

## Conseil National Professionnel Médecine Intensive – Réanimation (CNP MIR)



CNU 4802

### Mission

Répondre à la demande de services de réanimation pour l'analyse de difficultés :

- d'ordre architectural
- d'ordre managérial
- d'ordre organisationnel

### Méthodologie

- **Évaluer** les structures et/ou les procédures et/ou le management et/ou l'organisation d'un Service dans son environnement hospitalier selon un référentiel spécifique
- **Identifier** les points positifs et les points faibles
- **Identifier** les points d'amélioration sur des champs ciblés (architecture, organisation, management, ...)
- **Proposer** des recommandations, des conseils à chaque fois que possible et particulièrement quand un dysfonctionnement est observé

### Demander un Audit MIR

- **Qui peut demander un Audit ?**
  - Le Service de Réanimation
  - Le Pôle incluant la Réanimation
  - Le Président de CME
  - La Direction d'Établissement
  - le Coordonnateur du DES(C)
  - L'ARS
- **Comment demander cet Audit ?**
  - Lettre de demande adressée au président du CNP-MIR

**Quelle que soit la demande, l'audit n'est possible qu'en plein accord entre le chef de service de la réanimation et le directeur de l'établissement.**

### Les Outils d'Auditréa

Référentiel publié par le CNP MIR  
(*Réanimation* 2012 ; 21 : HS24 - HS40 et *Réanimation* 2014 ; 23 : 116-130)

- Des documents (référentiel) permettant l'évaluation des procédures en place
- Des questionnaires aux correspondants de l'Établissement
- Des questionnaires anonymes adressés aux différentes catégories professionnelles du Service
- Des questionnaires familles de patients
- Une analyse d'un échantillon de dossiers patients

## Le Comité de pilotage Auditrea désigne les membres du groupe d'Audit

- Un membre du comité AUDIT-REA
- Un PUPH de Réanimation
- Un PH de Réanimation
- Un Directeur d'Hôpital
- Un Cadre de Santé de Réanimation

*Le groupe bénéficie du soutien de l'IGAS dont un des représentants aide au recrutement des directeurs d'hôpitaux impliqués dans la procédure.*

## Déroulement des Audits

- 1- Visite de cadrage sur site par un référent ACMIR (champs et objectifs de la mission)
- 2- Constitution de l'équipe de visiteurs
- 3- Visite sur site (1 à 3 jours)
- 4- Rapport provisoire soumis au groupe de relecture du CNP-MIR et transmis au commanditaire
- 5- Commentaires du commanditaire
- 6- Rapport définitif
- 7- Restitution éventuelle sur place à la demande de l'établissement
- 8- Suivi

## Rendu de l'Audit

- Sous forme d'un **rapport**
- **Analyse assortie de conseils**
  - ☞ formulés par des professionnels de la spécialité
  - ☞ pour aider le Service audité dans une démarche d'amélioration

*AUDITREA ne formule pas de jugement de valeur au vu des résultats, ne délivre ni label, ni certification.*

## Coût de l'Audit

- Tarif forfaitaire 2017 de 6 000 € TTC permettant de couvrir
  - Frais de déplacement et d'hébergement des auditeurs
  - Frais de préparation des dossiers d'Audit

## Composition du comité de pilotage AUDITREA

Richard Boiteau ; Fabienne Saulnier ; Jean Desrousseaux ; Jean-Christophe Farkas ; Bertrand Guidet ; Marie-Claude Jars ; Alain Mercat; Chirine Mossadegh ; Jean-Yves Picart-Jacq ; Hubert Garrigue

## Les services audités depuis 2013

- CH Saint-Denis
- CHU Pointe à Pitre
- CH Eaubonne
- CH Lorient
- CH Béthune

Contact : [www.srlf.org](http://www.srlf.org), onglet CNP-MIR